



Extrait du registre des délibérations
du comité syndical
Séance du 7 juin 2022
Délibération n° C2022-032
Dossier INTRACTING
pour l'éclairage public

Nombre de délégués en exercice : 69
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 48

Le sept juin deux mille vingt-deux à dix heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 31 mai 2022, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP SIZUN :** Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon) - **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern), Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plouneour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX :** François HAMON (Saint-Martin-des-Champs), Alban LE ROUX (Carantec) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - **Secteur de QUIMPER :** Laure CAMARO (Fouesnant), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Alain PELIZZA (Saint-Yvi), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Jean-Louis BUANNIC, suppléant de Ronan CREDOU (communauté de commune du pays Bigouden sud)

Excusés : Patrick TANGUY (Le Juch), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Xavier BOREL (Le Faou), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay), Nathalie BERNARD (Plougasnou), Gilles CREACH (Taule), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Alain DECOURHELLE (Pluguffan), Jean-Louis BLOT (Névez), Patrick GLOUANNEC (Pont-Aven), Jacques RANNOU (Rospenden), Gilbert MIOSSEC (Communauté de Communes du Pays de Landivisiau), Ronan CREDOU (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud)

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY,

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Dossier INTRACTING pour l'éclairage public

Délibération N° C2022-032

Le Président informe l'assemblée sur le dispositif de financement « Intracting ».

L'Intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique (APE) de façon à réduire la consommation d'énergie. Les crédits de fonctionnement non dépensés, c'est-à-dire les économies réalisées suite et grâce aux actions engagées, sont « transformés » en crédits d'investissement.

Concrètement, l'Intracting repose sur une contractualisation définissant des objectifs d'économie de manière à créer un « cercle vertueux » en faveur de la performance énergétique. L'ensemble des flux financiers est géré en interne, avec les moyens et compétences des services du SDEF, notamment les pôles technique, éclairage public et administratif et comptable.

Le Président informe les délégués qu'un dossier de demande de financement a été adressé à la Caisse des dépôts et consignation (CDC) pour un montant de 22 millions d'euros afin de procéder à la rénovation énergétique de 16 613 luminaires. La part du SDEF est évaluée à 10 500 000 € et la participation des collectivités à 11 500 000 €. Le dossier est actuellement en cours d'instruction au sein des services de la CDC. Si le dossier est accepté, le Président propose de contractualiser des conventions financières avec les collectivités demandeuses pour une durée à convenir avec elles et dont la durée ne pourra excéder 13 ans.

Ainsi, le président propose la réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 22 millions d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de programmes de rénovation énergétique de l'éclairage public. Il est envisagé trois versements : 2023, 2024 et 2025.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant :	22 000 000 euros
Durée d'amortissement :	13 ans
Taux d'intérêt annuel fixe :	0,25 %
Périodicité des échéances :	trimestrielle
TEG	0,25 %

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le financement des programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable Intracting d'un montant total de 22 millions d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- autorise le Président à demander la réalisation des fonds selon le taux qui sera proposé par la CDC, de définir le cadencement et le montant des versements,
- autorise le Président à signer les conventions, contrats et tous avenants à intervenir dans le cadre de cette enveloppe Intracting,
- autorise le président à signer les conventions financières, annexes et avenants avec les collectivités.

Pour extrait conforme au registre
Antoine COROLLEUR, Président du SDEF